

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document FR-BIO-01.250-0062360.2025.003				I.2 Type d'Opérateur <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur <input type="checkbox"/> Groupe d'opérateurs			
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs		I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle					
	Nom	aucune LE JARDIN DES OISEAUX PEINTS GOMEZ BETTAYEB Jimena		Autorité	ECOCERT FRANCE (FR-BIO-01)			
	Adresse	Le courneron 1500 route de crastes 32270 Ansan		Adresse	B.P. 47 , 32600, L'Isle-Jourdain			
	Pays	France	Code ISO	FR	Pays	France	Code ISO	FR
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs		<ul style="list-style-type: none"> • Production • Préparation 					
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production		<ul style="list-style-type: none"> • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion 					
<p>Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.</p>								
I.7 Date, lieu			I.8 Validité					
Date	29 janvier 2025 05:24:36 +01 (Europe/Brussels)	Nom et signature	ECOCERT FRANCE	Certificat valable du	17/01/2025	au	31/03/2027	
Lieu	L'Isle-Jourdain (FR)							

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Fruits et fruits préparés: Fruit à pépin et noyau (autres) (Noisettes, Kakis, Kiwis, Nèfles, Amandes, Abricots, Pommes, Pêches, Coings, Prunes, Poires, Cerises, Figues, Forêt comestible, cassis, kiwais, groseilles, goji, caseilles)	Biologique
	Légumes et légumes préparés: Maraîchage diversifié	Biologique
	Plante ornementale et à parfum: Fleurs	Biologique
	Plantes aromatiques et médicinales: Verveine	Biologique
	Plants et semences: Autres plantes aromatiques ou médicinales - Plant hors sol	Biologique
	Plants et semences: Fleur - Plant hors sol	Biologique
	Plants et semences: Fruit à pépin et noyau (autres) - Plant hors sol	Biologique
	Plants et semences: Maraîchage diversifié - Plant hors sol	Biologique
	Prairies, landes et pâturages: Prairie permanente	Biologique
	Prairies, landes et pâturages: Surface de biodiversité (autres)	Biologique
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
Nom de l'organisme d'accréditation		COFRAC
Hyperlien vers le certificat d'accréditation		https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0035.pdf
II.9 Autres informations		
Seule la version électronique du certificat disponible au lien suivant : [https://webgate.ec.europa.eu/tracesnt/directory/publication/organic-operator/index] fait foi.		